Département de la Charente-Maritime

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES · 12 MARS 1978

1re CIRCONSCRIPTION · LA ROCHELLE

MOUVEMENT POUR LA CONDITION MASCULINE

SOUTIEN A L'ENFANCE

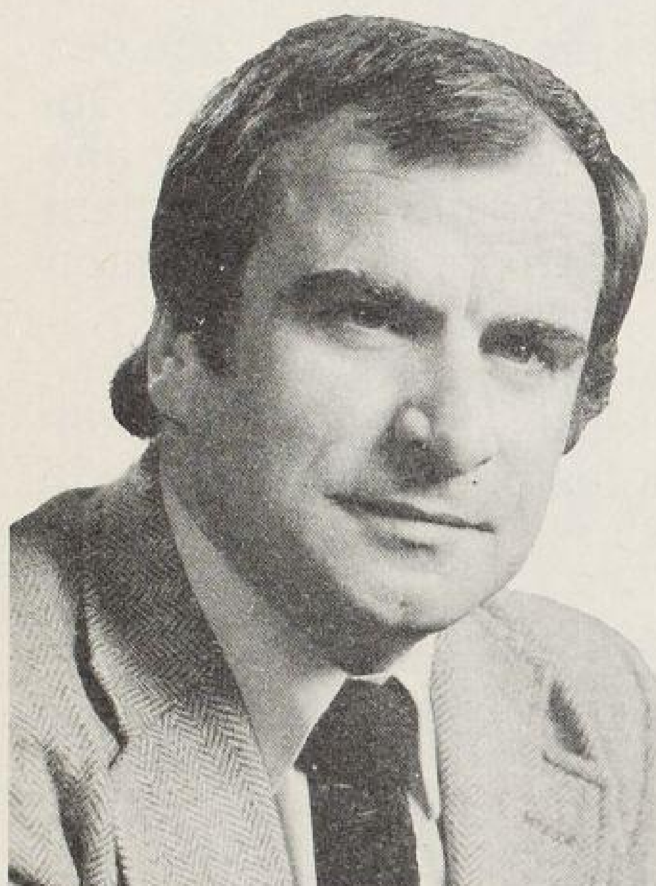


Photo MORILLON — LA ROCHELLE

A. DUGÉ DE BERNONVILLE



Photo MORILLON — LA ROCHELLE

SUPPLÉANTE :
Monique PHILIPPOT

ÉLECTRICES, ÉLECTEURS

UN CANDIDAT APOLITIQUE POUR CEUX DONT LES SOUCIS MAJEURS NE SONT PAS LES QUERELLES DE PARTIS

UN PROGRAMME EN 12 POINTS

1 - Égalité du salaire des hommes et des femmes pour le même travail et le même temps de présence.

2 - Égalité des hommes et des femmes devant l'âge de la retraite. Pourquoi les femmes à 60 ans et les hommes à 65 ans ?

3 - Création d'un salaire du parent au foyer avec les mêmes avantages que tout travailleur. N'est-ce pas un dur travail que de s'occuper de ses enfants et de son foyer.

4 - Donner davantage d'importance au travail à 1/2 temps et créer des emplois de plus en plus nombreux de cette sorte.

5 - Plus d'enfants objets. Pour les enfants de parents séparés, audition obligatoire à partir de 9 ans pour déterminer avec quel parent l'enfant veut vivre. Garde alternée si l'enfant ne veut pas choisir, l'audition pourrait être faite en plusieurs fois afin de ne pas traumatiser l'enfant et qu'il ne soit pas conditionné par l'un des parents.

6 - Création d'un secrétariat d'État à l'enfance, avec mission de s'occuper de l'enfance martyr (10.000 par an), de l'enfance délinquante, des enfants de divorcés.

7 - Établissement d'un barème des pensions alimentaires allouées lors d'un divorce, création d'un organisme chargé de contrôler le règlement et l'utilisation de ces pensions.

8 - Dépolitisation des écoles, laissons à nos enfants le temps qu'ils apprennent par eux-mêmes les subtilités de la politique.

9 - Suppression dans les écoles des questionnaires destinés aux enfants concernant les parents, questionnaire souvent fort gênant pour les enfants orphelins, enfants de divorcés, enfants dont l'un des parents est en prison ou tout simplement chômeur.

10 - Justice plus rapide, peines appliquées et exécutées pour les grands criminels : rapt d'enfants, martyrs d'enfants, meurtres d'enfants et de personnes du 3e âge, prises d'otage.

11 - Contrôle et répression efficace des sources de nuisance publique. Qui n'a pas été réveillé la nuit par une moto ou un cyclomoteur circulant impunément dans un bruit infernal ?

12 - Contre le retrait des permis de conduire pour les professionnels de la route.

LE CHÔMAGE

Le chômage sévit. A la « malédiction du travail » succède la nécessité du travail pour épanouir l'être humain, en tout cas pour l'occuper. De doctes théoriciens expliquent que le travail est devenu une denrée rare qu'il faut savoir partager. Plus crûment, un homme politique propose de résorber le chômage en enlevant un peu de travail aux heureux nantis d'une occupation pour le donner aux chômeurs : mieux vaut, en effet, payer quelqu'un à travailler un peu, que le payer, comme chômeur officiel, à ne rien faire. D'autres hommes politiques plus subtils, comme il sied à Byzance, dosent savamment les subventions, les crédits et les incitations à l'embauche.

Mais personne, entendez-vous bien personne, ne s'avise qu'il y a du travail au foyer, dans une famille. C'est que le travail au foyer n'est pas en odeur de sainteté auprès des féministes qu'il ne faut surtout pas indisposer. On peut rassurer féministes et hommes politiques : ce qui est souhaitable, ce n'est pas nécessairement la mère au foyer, mais le parent au foyer, que ce soit le père ou la mère. Donnons donc un salaire et les avantages sociaux qui s'y attachent au parent qui reste au foyer s'occuper des enfants. Ce parent ne sera pas un chômeur, il rendra service à la société, ses enfants seront plus heureux que dans un système de garderie collective, il améliorera la gestion budgétaire de son ménage. Par surcroît, il ne se sentira nullement brimé, surtout pas plus qu'il ne pouvait l'être comme rouage anonyme dans un bureau ou un atelier.

Vu : les candidats

IMPRIMERIE DE LA CHARENTE-MARITIME — LA ROCHELLE